

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR RAOUL JAEGGI, DÉPUTÉ INDEPENDANT, INTITULÉE « TRANSITION ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LE JURA : CINQ ANS DE PERDUS ? » (N° 3330)**

A réitérées reprises, le Gouvernement a indiqué qu'une mise à jour de la conception cantonale de l'énergie sera réalisée en 2020 et 2021, conformément au processus et aux délais fixés dans ce document. La mise à jour est actuellement en cours. Il s'agit en particulier d'établir un nouveau plan de mesures pour les années 2022 à 2026, en tenant compte de l'évolution observée et en coordination avec le futur plan climat. Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

**Quel est le degré d'atteinte des objectifs fixés par la Stratégie énergétique 2035 du Canton du Jura dans sa Conception cantonale de l'énergie, le cas échéant ?**

Un bilan complet du plan de mesures 2015-2021 sera réalisé dans le cadre de la mise à jour de la conception cantonale de l'énergie.

**Pourquoi le Gouvernement n'a pas proposé des mesures pour améliorer la situation de stagnation dans laquelle se trouve le Canton du Jura en matière de lutte contre le réchauffement climatique ?**

Contrairement à ce que présuppose voire affirme le député, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre dans le canton du Jura pour réduire la consommation d'énergie et diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>. A titre d'exemple, il faut citer l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales dans le domaine de l'énergie, qui ont permis de réduire de manière très nette le remplacement de chaudières à énergie fossile par des installations du même type. Le Gouvernement a aussi agi en faveur d'une mobilité moins énergivore. Cela s'est fait notamment par l'encouragement à l'utilisation des transports en commun, qui ont été développés. Les résultats sont probants avec une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 60 à 80% ces 15 dernières années. Autre exemple: le canton a initié la démarche PlanB - encourageant les plans de mobilité - et adhéré au programme Covoiturage de l'arc jurassien. Ces actions ont permis d'élargir le nombre d'entreprises jurassiennes qui ont introduit des plans de mobilité visant à diminuer l'autosolisme pour se rendre sur son lieu de travail. Cela a contribué non seulement à limiter les encombrements sur les routes, mais aussi à lutter contre le bétonnage du sol et à réduire la consommation d'énergie. Les efforts particuliers déployés dans le canton du Jura en faveur du transport de marchandises par le rail vont dans le même sens.

La définition du plan de mesures 2022 à 2026, qui traitera également de mobilité, permettra de poursuivre les efforts pour la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Les nouvelles mesures se baseront sur le bilan mentionné en réponse à la première question. Elles tiendront compte également de l'évolution du cadre législatif fédéral et des attentes de la population, manifestées par une partie d'entre elle dans la rue, mais également au travers de nombreuses interventions politiques. Il s'agit de mettre en place des mesures qui sont économiquement supportables, qui reçoivent l'adhésion de la majorité et qui sont réellement efficaces. Conformément à la loi sur l'énergie, la mise à jour de la conception cantonale de l'énergie sera transmise au Parlement pour discussion, vraisemblablement dans le courant du deuxième semestre 2021.

Delémont, le 20 octobre 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
La chancellerie d'Etat

  
Gladys Winkler Docourt